LE SANTÉCOIS

N° 30 - NOVEMBRE 2023

EDITION SPÉCIALE

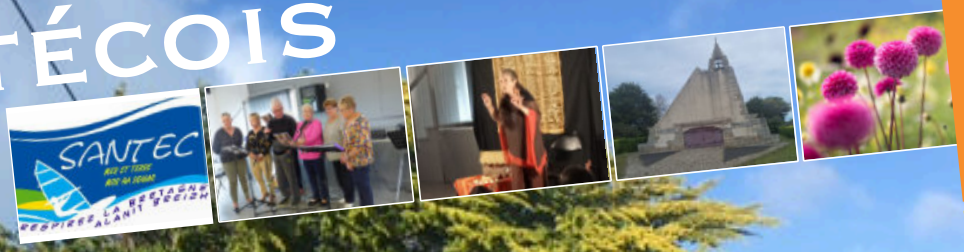

CIARAN a fait payer à toute notre région, un lourd tribut qui laissera des traces énormes pour notre agriculture, nos maisons, dépendances et palissades, nos bâtiments publics, nos forêts et, nos sentiers littoraux.

Compte tenu de l'importance extrême de la tempête j'espère, malgré l'absence de reconnaissance de Catastrophe Naturelle, que l'état viendra comme il le faut, à notre secours et indemnisera à travers son fonds de solidarité (dont on ne connait pas les contours aujourd'hui) de manière correcte les dégâts provoqués, pour les biens non assurables.

Les coupures de courant ont pu être rétablies dans les 6 heures qui ont suivi le pic de la tempête, pour 70% des maisons de notre commune. Pour les 30% restants, il a fallu attendre. Une attente pesante et angoissante qui a duré près de 72 heures, jusqu' au dimanche 20 novembre, pour le dernier santécois.

Les services d'ENEDIS, heureusement, ont été remarquables dans cette période et je tiens ici à saluer l'énorme travail qu'ils ont eu à accomplir jusqu'au péril de la vie (comme ce fut le cas à Pont-Aven).

Je tiens aussi à remercier les pompiers, nos employés communaux, les entreprises d'élagage et tous les particuliers qui ont eu à s'employer dans cette période.
Je tiens également à remercier messieurs Guy PRIGENT et Philippe PORHEL, tous deux adjoints, pour l'énorme travail qu'ils ont accompli pendant ces quinze derniers jours, en se rendant aux domiciles des santécois et pour coordonner l'ensemble des travaux avec ENEDIS et les services de la Préfecture.

Malheureusement nous sommes loin d'en avoir terminé avec cette tempête, avec entre autres les dégâts sur notre magnifique forêt et sur le camping.

Je voudrais maintenant parler de deux sujets complètements différents, puisqu'ils ont trait à notre opposition.

Tout d'abord je voudrais revenir sur le Conseil Municipal du 23 octobre dernier et sur l'attitude de nos opposants, qui pensent que la future maison de santé n'aurait pas dû se trouver derrière la mairie, mais sur un terrain de Kérabret, près des écoles, avec la pharmacie et les kinésithérapeutes.

Ce terrain de Kérabret, nous avons à diverses reprises, tenté de l'acquérir, d'autant qu'il se trouvait en emplacement réservé au PLU, mais les propriétaires et c'est leur droit, nous ont toujours opposé un refus. Il eût fallu, alors, entamer un bras de fer juridique avec eux ; mais cela, depuis que je suis maire de Santec, nous ne l'avons jamais utilisé. Il faut également savoir que cet emplacement était réservé pour y implanter une maison de retraite, ce qui obligeait évidement à trouver un accord avec les propriétaires, pour en changer la destination.

Il a semblé tellement évident, à notre équipe majoritaire, mais aussi à « Finistère Ingénierie Assistance » qui nous guide sur le projet, de nous implanter sur le parking de la place Saint Jean d'Aulps, derrière la mairie, d'autant plus que cet emplacement est GRATUIT (puisque le terrain est communal) et qu'à contrario, il aurait fallu débourser une « certaine » somme pour acquérir les 3 900 m² du terrain de Kérabret.
Quant à la Pharmacie et aux kinésithérapeutes, nous menons avec eux une réflexion, déjà bien avancée pour leur proposer une solution.

Le deuxième sujet concerne Madame Marie Madeleine LE YOUDEC, adjointe aux affaires sociales, qui a été victime d'une agression, dont il est tellement coutumier, d'André JEZEQUEL, chef de file de l'opposition, en pleine panne d'alimentation en électricité, suite à la tempête CIARAN.

En effet, Monsieur JEZEQUEL a invectivé à travers « une lettre ouverte, Madame LE YOUDEC » pour fustiger son attitude durant cette période de crise, en la confondant avec une autre Marie Madeleine ; et pour résumer son mail, il disait ceci :

« Je viens de Poulgueguen, où tu es passée pour essayer de calmer les riverains (coupure de journal en mains) »…

Suite à un appel de Marie Madeleine et un courrier de ma part, il s'est finalement rendu compte de son erreur et s'est excusé auprès de tous les élus, d'avoir dénigré à tort Marie Madeleine, mais il a « omis » de faire part de son erreur et de ses excuses, à toutes les personnes qui se trouvent dans son fichier de mail. De biens belles méthodes Monsieur JEZEQUEL, qui sont loin de vous honorer et qui démontrent le caractère toxique de votre attitude.

Malgré la tempête, malgré un contexte international d'une rare gravité, je vous souhaite à toutes et tous de passer les meilleures fêtes de fin d'année possibles.

Votre Maire,
Bernard LE PORS

Ur gerig gant ar Maer

Hol lod a boanioù hon eus bet er vro gant ar gorventenn CIARAN hag a lezo merkoù don war hol labour-douar, hon tiez, pourpezioù ha treilhoù, hor savadurioù foran, hor c'hoadeier hag hor gwenodennoù war an arvor.
Abalamour da feulster bras-spontus ar gorventenn, ha daoust ma n'eo ket bet anavezet evel Reuziad Naturel, emaon o c'hortoz ar Stad da zont da sikour ac'hanomp, evel m'eo dleet, ha da zigoll ar freuzoù en un doare reizh, evit ar madoù na c'hallont ket bezañ kretaet, gant he font kengred (ha ne ouezer ket penaos ez aio en-dro c'hoazh)
.
6 eurvezh goude barr ar gorventenn e oa bet gallet adstaliañ an tredan, evit 70 % eus an tiez er gumun. Evit an 30 % a chome o doa ranket gortoz pelloc'h. Enkrezus ha diaes e oa bet gortozet e-pad 72 eurvezh, betek ar Sul 20 a viz Du evit ar Santegad diwezhañ.
Dre chañs eo bet dibar servijoù ENEDIS er reuziad-se ha fellout a ra din rentañ enor d'al labour divent o deus bet graet, war var o buhez zoken (evel ma c'hoarvezas e Pont-Aven).

Trugarekaat a fell din ivez ar bomperien, implijidi hor c'humun, an embregerezhioù diskoultrañ hag an holl dud o deus ranket reiñ bec'h er mare diaes-se. Guy PRIJENT ha Philippe PORC'HELL, eilmaered o daou, a fell din trugarekaat ivez evit al labour divent o deus kaset da benn e-kerzh ar pemzektez-se, pa'z aent da welet Santegiz en o zi ha da genurzhiañ an holl labourioù gant ENEDIS ha servijoù ar Prefeti.

Siwazh n'hon eus ket echuet c'hoazh gant ar gwallamzer-se, pell alese, evel gant an dismantroù en hor c'hoad kaer hag en dachenn-gampiñ.
Fellout a rafe din lakaat ar gaoz bremañ diwar-benn daou sujed disheñvel-mat peogwir e tennont d'an tu enep.
Da-gentañ-penn e fell din distreiñ war ar c'huzul-kêr a oa bet dalc'het d'an 23 a viz Here diwezhañ, ha war emzalc'h tud an tu enep a soñje dezho ne oa ket dleet bezañ staliet an ti-yec'hed a-dreñv an ti-kêr, met war un dachenn e Kerabred, tost d'ar skolioù, gant an apotikerezh hag al leuñvourien.

Meur a wech hon eus klasket prenañ an dachenn-se, ouzhpenn ma oa en un takad dalc'het evit SLK, met ar berc'henned, hag o gwir dezho e oa, o deus nac'het atav. Ret e vije bet neuze mont dirak al lez-varn ; abaoe m'on-me maer e Santeg n'hon eus ket graet biskoazh avat. Dav eo gouzout ivez e oa bet miret al lec'h-se evit staliañ un ti-retred, gant-se e oa ret deomp evel-just kavout un emglev gant ar berc'henned evit lakaat cheñch an implij stag ouzh an dachenn.

Splann e oa, evit hor skipailh eus ar muianiver, met ivez evit « Ijinouriezh Skoazell Penn-ar-Bed » a vez oc'h heñchañ ac'hanomp war ar raktres-se, e oa ret staliañ an ti-yec'hed war ar parklec'h war blasenn Jean d'Aulps, a-dreñv an ti-kêr, pa'z eo DIGOUST ouzhpenn-se (peogwir eo ar gumun a zo perc'henn war an dachenn) hag en enep e vefe ranket dispign ur sammad arc'hant « bennak » evit prenañ an 3 900 m² a ya d'ober tachenn Kerabred.
Evit an apotikerezh hag al leuñvourien, emaomp oc'h en em soñjal asambles ganto evit kavout un diskoulm hag aet omp war-raok ganti.

An eil sujed a denn d'an itron Mari Madalen AR YOUDEG, eilmaerez karget eus an aferioù sokial, a oa bet taget gant André JEZEKEL, a zo e penn an tu enep, evel m'eo kustum d'ober, a-greiz ma oa troc'het an tredan goude ar gorventenn CIARAN.

Dre « ul lizher digor » eo bet skandalet an itron AR YOUDEG gant an aotroù JEZEKEL kunujet " evit kavout faot en hec'h emzalc'h e-pad ar mare diaes-se, p'en doa drougvesket gant ur Vari Vadalen all ; ha kement ha diverrañ e bostel e lavare kement-mañ :

« Eus Poull Gwegen e teuan, lec'h ma oas tremenet evit klask sioulaat an dud (gant un tamm kazetenn ez torn) »...
Galvet eo bet gant Mari Madalen ha kaset em eus ul lizher dezhañ, goude-se en deus komprenet a-benn fin eo faziet ha goulennet gant an holl dilennidi digareziñ anezhañ evit bezañ bet graet fae e gaou war Mari Madalen, hogen « disoñjet » en deus anzav e fazi ha goulenn bezañ digarezet gant an holl dud a zo en e deul posteloù. Doareoù brav gant aotroù JEZEKEL eta, ha ne reont tamm enor deoc'h ha diskouez a reont an doareoù pistrius en hoc'h emzalc'h.
Daoust d'ar gorventenn, daoust d'an endro etrebroadel grevus mat, e hetan deoc'h holl tremen gouelioù fin ar bloaz eus ar gwellañ

Ho Maer
Bernard AR PORZH

Sommaire

Photos tempête	p. 4
Vie communale	p. 7
Enfance - jeunesse	p. 11
Chapelle du Dossen	p. 14
Vie Associative	p. 16
Vie Active	p. 18
État Civil	p. 19
Mot de l'opposition	p. 19

Horaires

Mairie
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h00
Mercredi : 8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Samedi matin : 9h30 - 12h00
(fermeture le samedi pendant les vacances scolaires)

Agence postale
Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00
Samedi 9h30 - 12h00
(fermé le 1er samedi du mois)

Bibliothèque
Mardi : 15h00 - 18h00
Mercredi : 10h00 - 12h00
15h00 - 17h00
Vendredi 16 h 30 - 19 h 00
Samedi 10 h 00 -12 h 00

Rédaction du Santécois :
Tél : 02.98.29.74.65 - Fax : 02.98.29.79.12
mairie-de-santec@wanadoo.fr - www.santec.fr

Directeur de la publication :
Bernard Le Pors, Maire

Comité de rédaction :
Annie Prigent

Création graphique et mise en page :
Arnaud Michel - www.artnoz.fr.

La rédaction remercie toutes les personnes qui ont prêté leur concours à la réalisation et à la distribution de ce bulletin.

Le bulletin municipal se trouve sur le site de la commune dès parution.

Tempête ciaran

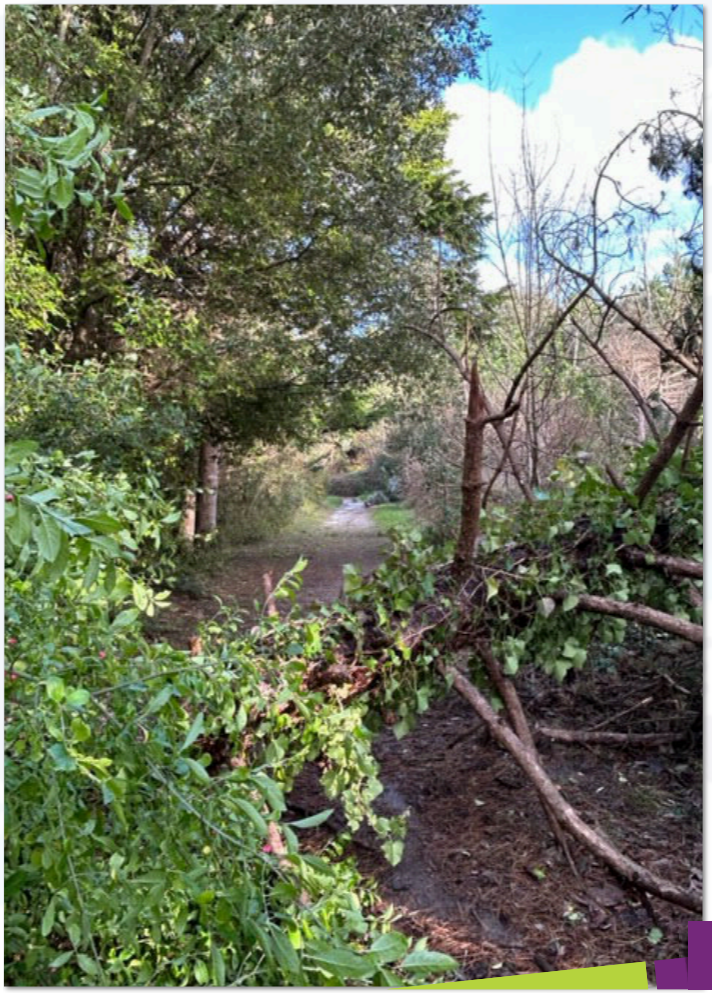

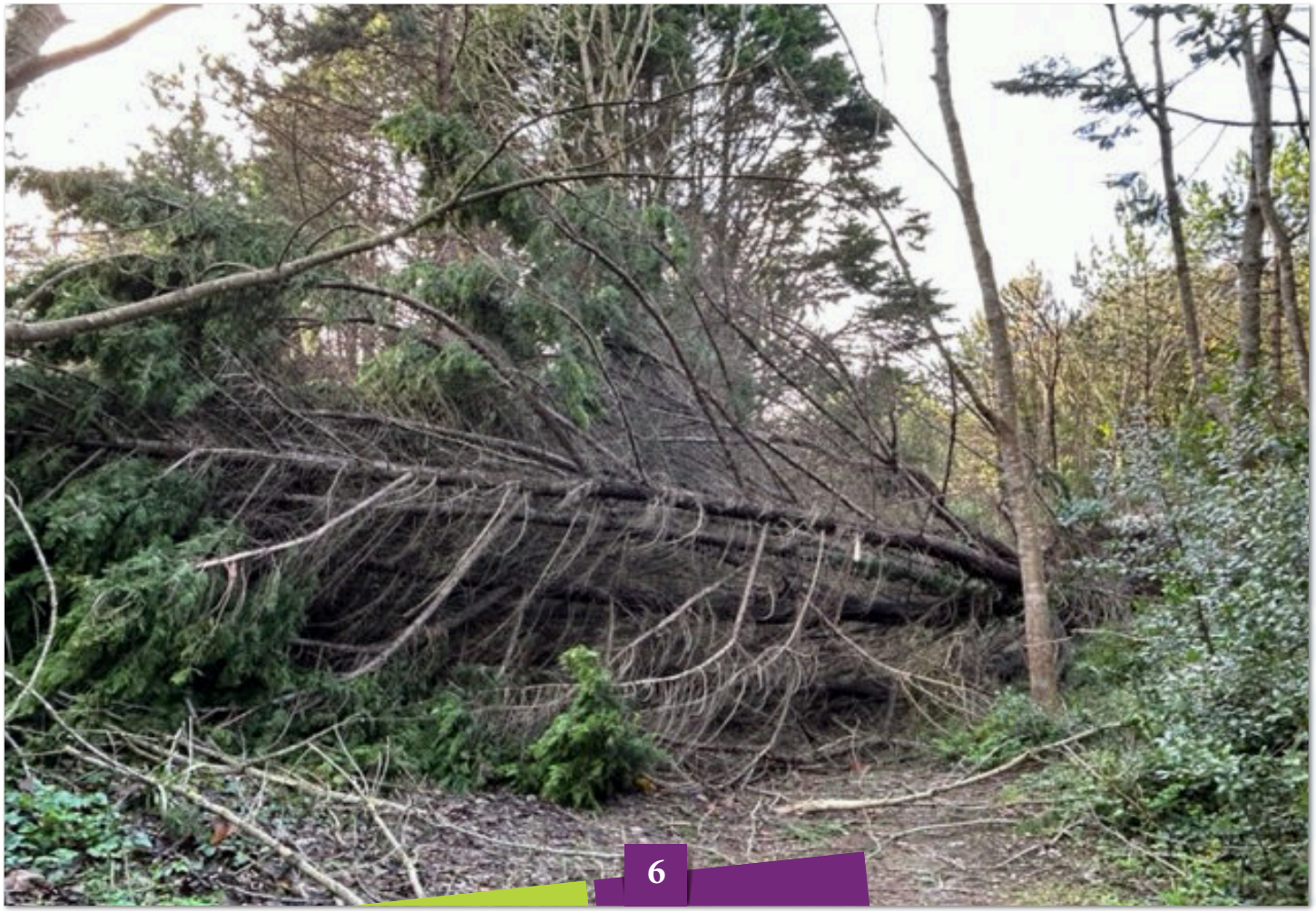

Urbanisme

Déclaration de travaux

- PHILIPP Sylvain, changement de toiture, rue du Staol
- FOLINAIS Cécile, clôture, pergola, serre tunnel, rue de Croas an Tour
- TAKANIKO-MILIN Elodie, abri de jardin, rue du Pemp Hent
- GODEC Ivan, carport, rue de Korn Yar
- TROTTIER Marie Claude, division de terrain, rue de Ty Pella
- JACOB Frédéric, panneaux photovoltaïques, rue du Pemp Hent
- QUIMERCH Frédéric, abri de jardin, rue de Ty Pella
- CAP SOLEIL CSE, panneaux photovoltaïques, rue de Perrugant
- BOYNS Rosemary, véranda, rue Yves Le Morvan
- PRESERVATION DU PATRIMOINE EN BRETAGNE, panneaux photovoltaïques, rue Armor
- LAURENT Marie Pierre, division de terrain, route du Theven Coz
- SICHE Ronan, abri de jardin, rue du Jugant
- THEPAUT Guy, extension, rue des Pêcheurs
- CHARPENTIER Haude, clôture, route de la Fontaine et de Theven Bras
- CARDINAL Philippe, abri de jardin, rue des Pêcheurs
- DERRIEN Yoann, abri de jardin, ruelle des Pluviers
- BLANVILAIN Jean Luc, extension, rue du Theven Bras
- DIROU Thibaut, serre, rue de Ty Pella
- CAP SOLEIL CSE, panneaux photovoltaïques, rue de Pount ar C'hantel
- SCI KER SAINT PIERRE, division de terrain, rue de Perrugant
- PRIGENT Nicolas, transformation d'un garage en habitation, rue des Pêcheurs

Permis de construire

- LE BIHAN Vincent, maison individuelle, rue du Staol
- LE GALL Léna, maison individuelle, rue de Kergunuec
- DERRIEN Yoann, maison individuelle, ruelle des Pluviers
- CABIOCH Sébastien, maison individuelle, rue de Ty Nevez
- SAS LPP IMMO, extension et surélévation et création d'un logement, rue de la Forge
- BOTHOREL René, maison individuelle, rue de la Plaine
- COURMARCEL Olivier, maison individuelle, rue du Prat
- CARRER Simon, maison individuelle, rue de Verdun
- LE BORGNE Eric, maison individuelle, rue de Kergunuec
- LE SANN Gilles, maison individuelle, rue des Bergeronnettes
- VUAILLAT Philippe, construction auvents et abri de jardin, rue des Mouettes
- BOZEC Yann, maison individuelle, rue du Pouldu
- BIAU Jean Philippe, maison individuelle, rue Armor
- QUEMENER Pierre, maison individuelle, rue de Verdun
- LE HENAFF Bernard, maison individuelle, rue de Verdun
- LE JEUNE Anthony, maison individuelle, rue de Méchouroux
- MESMEUR Hervé, maison individuelle, rue du Theven Bras
- TANGUY Sonia, maison individuelle, rue des Pêcheurs
- LE MEHAUT Johan, restructuration et extension, rue des Chardonnerets
- SC PM, abri de voiture, rue de la Plaine
- PHILIPPE Martial, maison individuelle, rue Monseigneur Yves Rolland

Travaux

ALSH

Les travaux de réaménagement d'une partie **des locaux de l'ALSH sont maintenant terminés** : le couloir des salles d'activités a été isolé (murs et fenêtres) et repeint ; le préau a été fermé par une verrière ; une salle de réunion a été créée.

TY BOUTIK

L'agrandissement du local de Ty Boutik, impasse Mer et Soleil est terminé. **Le bardage et une nouvelle porte ont été réalisés par les services techniques municipaux**

CHEMINS RURAUX

Des travaux de réfection de chemins ruraux ont été réalisés près de la croix celtique et à Streat Joly pour un montant d'environ 48 000 € TTC.

RUE DE PARK TRAEZH

Depuis le 20 septembre, la rue Park-Traezh est en chantier. La municipalité a lancé des travaux sur cette voie, comprise entre la rue Korn-Yar et la rue de Kergunuec. Enfouissement des réseaux (électricité, télécommunications, eau, assainissement), éclairage public, drainage naturel des eaux de pluies, enrobé vont ainsi être réalisés.

La sécurisation dans les cheminements a été retenue en priorité. **Les piétions seront appelés à emprunter un seul trottoir sur les 271 mètres linéaires cadastrés. Un ralentisseur et un plateau surélevé avec système réfléchissant pour la circulation nocturne, sont prévus pour casser la vitesse**. Aucun traçage pour le stationnement n'est envisagé. Des espaces verts vont absorber les eaux de pluie.

Le coût du chantier, dirigé par AT Ouest Saint-Pol-de-Léon, s'élève à 270 000 € HT pour les aménagements confiés à la société Colas de Morlaix. Le SDEF 29 a conventionné avec la commune pour les réseaux éclairage (coût 44 600 € HT, part communale 41 225 €, part SDEF 29 : 3 375 €).

INCIVILITÉS

PAR BRUNO GOBY, A.S.V.P.

COMBATTRE LES DÉCHETS ILLÉGALEMENT DÉPOSÉS PRÈS DES CONTENEURS

Fréquemment, je constate que des personnes peu scrupuleuses abandonnent divers types de déchets, tels que des cartons, des déchets verts, des pneus, des batteries et des gravats, à proximité des conteneurs enterrés. Ces actes sont considérés comme des dépôts sauvages et peuvent entraîner des désagréments ainsi que des problèmes d'hygiène publique. **Ces déchets doivent impérativement être acheminés vers une déchèterie**. J'ai constaté le même phénomène près des containers du Pont Bihan mais aussi en lisière de la forêt domaniale. Il est important de noter que ceux qui pratiquent des dépôts sauvages s'exposent à des amendes.

RESPECT DES LIMITATIONS DE VITESSE : ZONES 30 POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Lors de mes rondes, j'observe que certains **usagers de la route ne respectent pas la limite de vitesse de 30 km/h**, notamment dans les zones fréquentées par les piétons, les cyclistes, et aux abords des écoles. Malgré de multiples avertissements, de nombreux conducteurs continuent de dépasser largement la limite de vitesse autorisée. Il est essentiel de se rappeler que lorsque vous roulez à 30 km/h, votre distance d'arrêt est d'environ 10 mètres, alors qu'à **50 km/h, cette distance passe à 25 mètres dans des conditions normales.**

ENTRETIEN DES HAIES

Je suis régulièrement confronté à des propriétaires de haies négligées. **Il est primordial de veiller à ce que vos plantations ne débordent pas sur la voie publique**. Les haies ne doivent pas entraver la marche sur les trottoirs ni constituer un obstacle ou un danger pour la circulation routière. Si vous vous trouvez dans cette situation, je vous encourage à prendre les mesures nécessaires, sinon une injonction vous sera adressée.

OBJET TROUVÉ :

Le 07 septembre 2023, un vélo blanc de marque Décathlon a été découvert abandonné sur le parking du Pouldu à Santec. **Le propriétaire de ce vélo est prié de se manifester auprès de la mairie en vue de sa restitution.**

C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité. Son rôle est de venir en aide aux personnes en difficultés financières et/ ou fragilisées socialement.

Ce service existe obligatoirement dans toutes les communes de plus de 1500 habitants.Il dispose d'un conseil d'administration composé pour moitié de conseillers municipaux et de personnes choisies par le Maire pour leurs compétences dans le milieu social. (16 membres pour le CCAS de Santec). Ce conseil est présidé par le Maire.
Des missions obligatoires sont définies par la loi : accompagnement dans l'attribution de l'aide sociale légale, (aide sociale à l'hébergement en maison de retraite, aide-ménagère à domicile).
Des missions facultatives peuvent être dispensées afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles.

Ainsi, sur Santec :
- Aide alimentaire : organisation de la distribution mensuelle de colis alimentaires, en lien avec la Banque Alimentaire et l'association Solidarité Entraide Santec, et dépannage d'urgence,
- Aide à la mobilité : prise en charge taxi pour se déplacer sur Santec, ou pour réaliser certaines démarches administratives,
- Logement d'urgence,
- Prêt sans intérêt,
- Aide d'urgence,
- Installation du container à vêtements et ouverture de « Ty Boutik ».

Actions à destination des personnes âgées ou fragilisées :
- Repas du CCAS pour les personnes de 70 ans et plus, colis livrés à domicile pour celles de 80 ans et plus n'ayant pas pu se déplacer au repas,
- Colis pour les personnes hébergées en maison de retraite,
- Suivis lors d'épisodes particuliers (canicule, isolement, …).

Actions à destination des jeunes :
- Sortie bowling pour les collégiens,
- Aide au permis de conduire.

BIBLIOTHÈQUE

La mise en réseau de la bibliothèque de Santec est effective comme dans les 12 autres bibliothèques de Haut Léon Communauté.

Au fur et à mesure de leur passage, les abonnés reçoivent carte, guide du lecteur et ont accès au catalogue en ligne regroupant quelques 140 000 documents. Marion et l'équipe de bénévoles sont disponibles pour guider les premiers pas et renseigner sur ce nouvel outil.

Rappel important : le lecteur peut emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau mais **doit impérativement rendre les documents dans la bibliothèque d'emprunt.** Cette règle s'applique aussi pour les réservations en ligne.

AMICALE LAIQUE ÉCOLE TANGUY PRIGENT

L'amicale laïque Tanguy Prigent s'est réunie le 26 septembre dernier pour élire son nouveau bureau et échanger autour des différentes opérations menées cette année:

La soirée des lanternes pour Halloween a été reconduite cette année pour le plus grand plaisir des enfants, venus déguisés! Les parents se sont retrouvés autour d'un vin chaud et les enfants ont pu déguster bonbons et autres friandises…Tout le monde a pu repartir avec une bonne soupe de potimarrons. L'opération saucissons/panier de légumes, première opération de l'année a été également un succès.

Les prochaines opérations prévues sont la vente de chocolats de Noël, en partenariat avec Grain de Sail, en décembre, la vente de pizzas à emporter est également reconduite cette année.
L'année scolaire 2023/2024 devrait être ponctuée par les traditionnelles animations de l'amicale, à savoir la soirée crêpes prévue le samedi 17 février 2024 et la kermesse le dimanche 23 juin 2024. L'objectif de ces actions est, d'une part, de soutenir financièrement les projets des enseignants et, d'autre part, de favoriser des temps d'échanges conviviaux au sein de l'école.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante : amicale.laique.santec@live.fr

Présidence : Eric LE BOS / Nicolas JEZEQUEL
Secrétariat : Marine OLLIVIER / Eva LE BIHAN / Aurélie LEPREVOST / Anna MIOSSEC
Trésorerie : Amélie CAROFF / Marion FLATRES / Gildas LE CORGUILLE

APEL ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES

L'Apel, c'est avant tout une équipe dynamique de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie et à l'animation de l'école. L'école, avec l'aide de l'Apel, poursuivra cette année sa mise en application du label Eco Ecole en développant l'école dehors toutes classes confondues, la continuité de la végétalisation de la cour et en mettant l'accent sur l'ouverture à l'international (Erasmus Days, voyage à l'étranger pour les CM, enseignement de différentes disciplines en anglais, participation à la semaine des langues...).

La cohésion des familles nous tient toujours à cœur : le café de rentrée vitaminé en est la preuve ainsi que le Trail qui a eu lieu le dimanche 10 septembre et qui a rassemblé les familles de l'école mais également de nombreux participants. **La prochaine édition est déjà programmée : le 15 septembre 2024, notez la date dans vos agendas !**

Une vente de chocolats et de sapins de Noël est prévue pour la fin d'année sans oublier le traditionnel repas crabes le 14 avril ainsi que la kermesse le 30 juin. Une année riche en événements destinés à financer entre autres la nouvelle cuisine pédagogique (photo) , le spectacle de Noël, les sorties scolaires, séances de piscine, séances de surf et paddle mais également le voyage à l'étranger des CE-CM….

Pour le bon déroulement de ces temps forts, l'Apel met l'accent sur l'implication des parents en tant que bénévoles : cette année, le bureau sera amené à être renouvelé en raison du départ de la présidente et de la vice-présidente secrétaire. Les parents souhaitant rejoindre l'équipe en place peuvent se faire connaître auprès de l'Apel à l'adresse suivante : **apel.ndlourdes@laposte.net**

Deux jeunes interviennent actuellement sur la commune :

Eloïse ARGOUARC'H, lycéenne au Kreisker, en Service National Universel, **accompagne chaque samedi matin** sur toute l'année scolaire, **les jeunes à l'école des sports et des loisirs.**

Alix ROHOU, Stagiaire BAFA au centre de loisirs du Dossen "Les copains d'abord" pour les vacances d'automne. **Après une partie théorie, c'est l'immersion en pratique sur les vacances scolaires**.

A.L.S.H.

Le centre de loisirs a été ouvert pendant toutes les vacances de la Toussaint, soit 9 jours. **Les enfants sont venus en nombre et ont pu profiter des activités proposées sur le thème d'Halloween.** Le temps nous a joué des tours ce qui fait que nous n'avons pas pu faire de balades comme prévu. À chaque fois que nous voulions sortir, la pluie était de la partie ! Le défilé annuel d'Halloween a eu lieu le matin du 31 octobre, les enfants (28 enfants présents) étaient ravis d'aller chez les gens pour la récolte des bonbons. Celle-ci a été fructueuse. Nous avions prévu d'y retourner l'après-midi mais la pluie était de retour, **nous avons donc organisé une chasse aux bonbons dans le centre de loisirs**. Suite à la tempête "CIARAN" le centre de loisirs a fermé ses portes pour la journée du jeudi 02 novembre. Nous avons réouvert le vendredi 03 novembre.

LA RENTREE CULTURELLE DES TOUT-PETITS

Sur la commune de Santec, la bibliothèque, la commission enfance et jeunesse et Clair de Dune ont proposé un nouveau dispositif à destination des jeunes enfants de moins de 3 ans et de leurs parents. 3 propositions complémentaires autour de la lecture ont été déclinées dans un même week-end :

• 1 livre offert aux jeunes enfants

Après une sélection de 8 livres, les assistants maternels de la commune ont pu proposer aux enfants accueillis un atelier lecture et déterminer le livre préféré des enfants.

Différents critères étaient identifiés : le format, la couleur, la manipulation, l'histoire...

LE LIVRE QUI DORT ressort "gagnant" et est offert à chaque petit santecois âgé de 1 à 3 ans (3 ans avant le 1er septembre 2023). Les familles peuvent toujours le retirer gratuitement à la bibliothèque de Santec.

• Une conférence le 29 septembre

Tout Petit, tu lis animée par France Quatromme (autrice, conteuse et spécialiste de la petite enfance) permettant aux professionnels, aux parents et grands-parents de découvrir ou redécouvrir les bienfaits de la lecture et de l'imaginaire, d'appréhender les émotions, les nommer, de s'amuser avec les mots, la rime. (l'entrée était libre).

• Des ateliers gratuits le 30 septembre à la bibliothèque pour les parents et leurs jeunes enfants

La recherche de financement a permis de proposer ce dispositif gracieusement aux familles (subvention REAAP obtenue).

C. M. E

Une nouvelle équipe a été élue au Conseil Municipal Enfants pour 2 ans lors d'élections effectuées le mardi 17 octobre. Ils seront cette année épaulés par **4 représentants de l'ancienne équipe, qui souhaitaient continuer et apporter leur expérience :** Maelan ARGOUARCH – Lison GUILMAUT – Charlize PRIGENT -Louis DARIDON.

Sont élus pour 2 années de mandat :

Ecole Notre Dame de Lourdes :
ARGOUARCH Emmy, BODERIOU Victor, JAOUEN Ninon, KERDILES Emeric, LE GRAND Mona, MARON-GUIGNARD Anita, TORRES-BOSCHET Elise

Ecole Tanguy Prigent :
CABIOCH Adèle, GERVAIS Mylène, GUIVARCH Corentin, KERVEAN Victoire, LOISEAU Robin, MIOSSEC Louis, THUBERT Suzon

Une première rencontre a été organisée le lundi 6 novembre pour faire connaissance et échanger sur différentes actions réalisées lors du dernier mandat : Vente de jouets, au profit d'une maternité Ukrainienne - Boum, dont les bénéfices ont été reversés à l'association « Two roule 29 » et qui a permis l'achat d'un triporteur adapté pour enfants - Mise en place de Boites à Idées dans les écoles de la commune, la bibliothèque et le centre de Loisirs…

Ces jeunes conseillers se retrouveront le samedi précédant chaque vacances scolaires, épaulés par les animateurs Lolita Gillot et Hugo Argouarch , ainsi que par 2 élus, Danielle Michel et Thierry le Berre. Ils travailleront sur différents projets débattus lors de la première réunion et participeront aux différentes cérémonies municipales. **Ils travaillent déjà sur la recherche d'un nom pour le nouveau bateau de la SNSM.**

NOËL DES COLLEGIENS

La commune propose à tous les collégiens domiciliés sur la commune de Santec, un temps festif convivial chaque année. **Nos jeunes recevront prochainement un courrier nominatif** par voie postale qu'ils doivent impérativement remplir et faire signer par leurs parents (autorisation parentale nécessaire).

Le mercredi 3 janvier 2024, **ils seront donc invités au Bowling/laser game de Saint Martin des Champs**. Comme chaque année, le départ se fera vers 10h30 pour un retour vers 15h30/16h00. Le repas de midi est compris. Cette proposition est portée conjointement par le CCAS et la commission Enfance et Jeunesse. Les jeunes qui n'auraient pas reçu le courrier pour le 20 novembre peuvent se rapprocher de la mairie pour retirer un formulaire.

Les réponses sont attendues pour le 15 décembre dernier délai.

LA CHAPELLE DU DOSSEN

UN HANGAR A DÉFAUT D'EGLISE

Le quartier du Dossen, éloigné du bourg et de l'église paroissiale de 3km a, de tout temps, posé un problème au recteur de Santec. La population locale, à laquelle venait s'ajouter tous les étés une cohorte importante de touristes adeptes des bains de mer, déplorait de ne pas trouver sur place une église ou une chapelle où aurait été célébrée la messe dominicale. Dans les années 1950, peu de santécois du Dossen disposaient d'une voiture et le trajet jusqu'au bourg se faisait à vélo ou à pied et, sans doute, de nombreuses personnes étaient, de ce fait, privées de messe.

L'abbé François-Marie FLOC'H, nommé recteur de Santec le 5 février 1954, décida de trouver une solution à ce problème. Ce pasteur bâtisseur était né à Guipavas le 9 juin 1903, commune où il repose depuis le 20 octobre 1986. En 1955, il se confia à son ami Paul SAOUT, transporteur au carrefour du Pemp-Hent et propriétaire d'un hangar. **Celui-ci lui proposa, dans l'attente de la construction d'une chapelle, de mettre à la disposition de la paroisse cet abri afin d'y célébrer la messe dominicale à 9 heures chaque semaine.** Monsieur SAOUT devait, pour changer la fonction de ce lieu, enlever camion, caisses et sacs divers, disposer des bancs et des chaises et procéder à l'opération inverse le dimanche après-midi. Le moins qu'on puisse dire c'est que cette solution ne pouvait durer tant elle imposait de manutention pour les bénévoles de la paroisse. Par contre, l'idée s'avérait excellente et le succès était au rendez-vous puisque certains dimanches d'été le hangar était plein et que certains fidèles devaient suivre la messe à l'extérieur. L'abbé FLOC'H ne cachait pas sa satisfaction de pouvoir proposer à ses paroissiens habituels ou de passage **deux messes dominicales, l'une à 9h00 au Dossen, l'autre à 10h30 au bourg**. Il était assisté dans cette tâche par son vicaire, l'abbé Eugène LE PAPE.

LA CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE

Il fallut attendre l'année 1958 pour que l'abbé bâtisseur mette son projet à exécution et fasse l'acquisition d'un terrain idéalement situé à proximité de la plage et de l'accès à l'Ile de Sieck. La réalisation des plans de l'édifice fut confiée à l'architecte de Laforest de Morlaix. Pour le choix des entreprises chargées des travaux l'exclusivité revint aux artisans locaux. Louis COURTE de la Plaine se vit confier la réalisation du gros-œuvre, Céleste PRIGENT, la charpente et la menuiserie, Jean-Jacques QUERE, la couverture.

En juin 1959, l'autorisation fut obtenue de prélever des pierres de taille sur l'Ile de Sieck, dans les ruines de l'ancienne usine de sardines. Afin de limiter le coût, François DIROU de Rozera en assura le transport à l'aide de son tracteur et de nombreux bénévoles charroyèrent ainsi plusieurs tonnes de matériaux. La famille LE GUEN du Dossen et de l'Ile de Sieck se distingua en offrant des pierres pour le dallage et la clôture du site. Mais cet élan de générosité ne se limita pas aux santécois puisque **toutes les paroisses du Léon apportèrent, qui des pierres, qui des ardoises, qui de la main d'œuvre.** Les élèves du collège-lycée du Kreisker à St Pol de Léon venaient même casser des cailloux et assurer certaines tâches sur leurs temps libres.

Restait à assurer le financement de ce chantier important. L'abbé FLOC'H ne disposait pas des fonds nécessaires à la réalisation de la totalité des travaux. Qu'à cela ne tienne ! Enfourchant sa moto, soutane au vent, il sillonna les routes de la région à la recherche des fonds qui faisaient défaut. **Il cibla les marchands de légumes de St Pol et les marchands de chevaux de Landivisiau** qui répondirent favorablement à sa demande. Mais pour boucler son budget, il dut puiser dans ses biens personnels et vendit une maison dont il était propriétaire.

Enfin, après trois années de travaux, la chapelle pouvait être ouverte au culte le 29 juillet 1962. L'honneur de la consacrer revint à Monseigneur ROLLAND, évêque d'Antsirabé à Madagascar, assisté du chanoine Saïk GUIVARCH, curé de Landivisiau, tous deux originaires de Santec. Pour l'occasion, ce dernier composa le cantique « Introun Maria ar Mor ». Il fallut attendre une année pour que la cloche baptisée « Marcelle-Elisabeth » domine l'édifice. **Elle doit son double prénom à sa marraine Elisabeth ABJEAN et à son parrain Marcel SAOUT.**

Un mystère entoure le nom de cette chapelle. A l'origine elle était désignée comme 'Introun Maria ar Mor » (en français : Notre-Dame de la Mer). Cette appellation correspond tout à fait au lieu où elle est implantée : un village voué à la pêche et aux activités liées à la mer, passage obligé vers l'Ile de Sieck. Cette inscription en fer forgé a d'ailleurs longtemps surmonté la porte d'entrée de la chapelle. Mais elle a mystérieusement disparu et le vocable initial a été remplacé par celui de Saint-Claude. Peut-être est-ce une référence à l'ancienne chapelle Saint-Claude qui existait à Santec et a été ensablée vers 1700, sous le règne de Louis XIV ? Peut-être est-ce un clin d'œil à Monseigneur ROLLAND qui quitta son siège épiscopal de Madagascar pour venir bénir cette chapelle ? Il semble bien que les santécois qui pourraient trancher cette question sont devenus subitement muets !

UNE CHAPELLE OUBLIÉE

Ce lieu de recueillement, de prière et de célébration a donc reçu durant 30 années des fidèles qui y ont assisté à la messe dominicale, y ont été baptisés ou mariés. Puis la fréquentation des offices régressant, l'église paroissiale du bourg a largement suffi au culte. **La chapelle fut fermée durant l'hiver 1992 et ouverte seulement pendant la saison estivale.**

Pendant quelques années plusieurs célébrations de mariages y furent pratiquées et le temps fort demeure toujours aujourd'hui la messe de la fête de l'Assomption le 15 août suivie de la bénédiction de la mer sur la plage du Dossen. A cette occasion est portée en procession la statue de la Vierge à l'enfant qui fut offerte par les santécois participant au pèlerinage à Lourdes de 1954.

En dehors de cette fête du 15 août, depuis le début des années 2000 **la chapelle ne sort de son sommeil qu'à l'occasion de concerts, d'expositions artistiques** et lorsque l'ensemble musical « Les Cuivres de Hanovre » ouvre son camp d'été et occupe le lieu pour les répétitions, les concerts et les offices du culte protestant. Ces jeunes allemands sont fidèles au Dossen depuis 40 années. En remerciement de l'accueil qui leur est réservé, la direction de l'orchestre a assuré le nettoyage de la charpente, la réfection totale et la mise aux normes de l'installation électrique de l'édifice.

LES AMIS DE LA CHAPELLE

En 1997, du fait du décès en poste de l'abbé BILCOT, le presbytère de Santec perdait son dernier prêtre, la paroisse étant desservie désormais par un vicaire de St Pol. Afin de conserver la chapelle en bon état une association « Les Amis de la Chapelle et du Patrimoine » naîssait à l'initiative de fidèles paroissiens dès 1998. **Elle a fait face aux travaux d'entretien courant et a amélioré le confort des usagers par la création de toilettes.**

Cette association prit l'initiative de lancer une souscription destinée à financer l'érection d'une croix à l'occasion du jubilé de l'an 2000. C'est à Patrice LE GUEN, sculpteur santécois et auteur de 26 statues monumentales à la Vallée des Saints de Carnoet dans le centre Bretagne que fut confiée cette réalisation.

(photo : Croix celtique Saint Claude)

CLAIR DE DUNE

VEILLÉES - SCÈNES OUVERTES MENSUELLES

Nos scènes ouvertes ont repris à 20h00 dans la salle polyvalente, tous les premiers vendredis du mois et se poursuivront ainsi jusqu'à la fin de l'année scolaire sauf en janvier et en juin. Nous vous aviserons par mail des dates reportées. Toutes et tous sont invités à partager notre bulle de convivialité en spectateurs ou en créateurs de musique, chants, contes, poésie, lectures, clowns…

En décembre, nous accueillerons le groupe Friandisy qui était déjà venu l'année passée.

Contact : Martine VUAILLAT - 06 87 63 55 62

SOIRÉES PYJAMAS

Les conteuses de « Clair de dune » ont présenté leur nouveau spectacle « Le petit monde de la forêt » à la bibliothèque de Santec les 14, 15 et 17 novembre avec des histoires d'animaux, de korrigans drôles et malicieux.

Pour les fêtes de Noël, elles joueront le spectacle « Noël jazzy » pour les maternelles et CP des deux écoles à la salle polyvalente le 15 décembre.

Contact :
Claudie LE GUERCH - 06.37.86.44.45

CINÉ CONCERT

Un ciné concert est prévu le dernier samedi de janvier 2024.

On vous précisera l'horaire et le titre du film ultérieurement.

Contact :
Philippe VUAILLAT – 06 31 17 83 22

ATELIERS D'ÉCRITURE GRAIN DE SABLE

À la bibliothèque, de 18h30 à 20h30, les mardis :

- 12 décembre 2023
- 9 janvier 2024
- 13 février 2024
- 12 mars 2024
- 9 avril 2024
- 14 mai 2024
- 11 juin 2024

Contact : Nelly CRENN - 06 75 06 89 25

BADMINTON

Les joueurs de badminton loisir se retrouvent chaque mercredi, de 20h30 à 22h30, pour taper dans le volant dans une ambiance conviviale. Les séances sont ouvertes à tous, débutants ou confirmés, adultes et adolescents.

Comme tous les ans, l'association organisera un tournoi amical et ouvert à tous, au profit du Téléthon, dimanche 10 décembre.

Inscriptions et renseignements :
bad.santec@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

L'équipe du comité des fêtes avait tout prévu pour le concert du 5 août dernier ; deux groupes musicaux, Les Têtes Molles et Gaviny, un food truck et deux buvettes. Une très bonne soirée se profilait… Hélas, la météo nous a joué un très mauvais tour dès le matin, un coup de vent a empêché l'installation des équipements nécessaires. Les prévisions confirmant la tourmente pour la journée, nous avons été contraints d'annuler cet événement au cours de la matinée, D'emblée, nous vous donnons rendez-vous le samedi 3 août 2024. Les Têtes Molles et Gaviny sont déjà programmés. Le Food truck et les buvettes compléteront agréablement les prestations musicales.

Avant ce rendez-vous estival, nous organiserons **le salon des vins et de la gastronomie, les 24 et 25 février 2024.** Comme chaque année, vous y trouverez une grande variété de propositions vinicoles et gastronomiques. De quoi satisfaire pleinement vos papilles !
Contact : brpicart@orange.fr

FABRIQUE À PENSÉES *(photos : Atelier de Céline)*

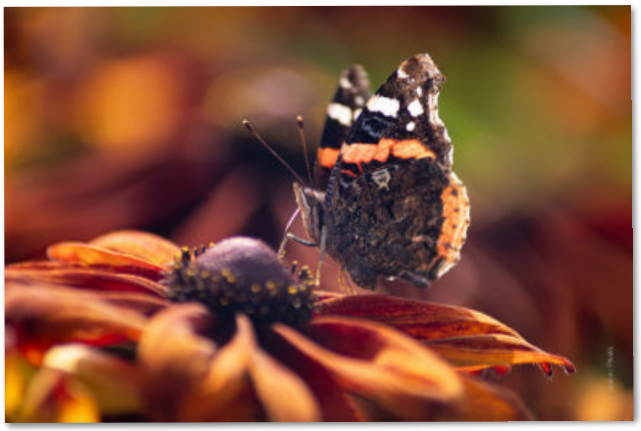

La Fabrique à Pensées est une ferme florale ouverte depuis le 1er juillet 2023. Elle est située au croisement de la rue de la Plaine et de la rue Croas an Tour. La ferme propose des fleurs coupées, bouquets et barquettes de fleurs comestibles pour les particuliers comme les professionnels. Basée sur les principes de la permaculture, la Fabrique à Pensées laisse la nature s'exprimer librement. La démarche s'inscrit dans le mouvement Slow Flowers qui prône l'achat de fleurs locales et non d'importation. Elle adhère ainsi au Collectif de la Fleur Française.

La diversité des espèces cultivées offre une palette de fleurs aux couleurs et formes variées, de la plus simple à la plus sophistiquée permettant un voyage poétique et sensoriel unique mêlant regard, odorat, toucher et son.

Contact : Cécile FOLINAIS au 06 33 70 97 75

FRÉDÉRIC LE BRAS

Electricien depuis 23 ans, j'ai décidé de créer mon entreprise LBF ELECTRICITE sur Santec. J'interviens principalement sur des travaux électriques qui me permettent de proposer des délais rapides en neuf ou rénovation : changement de radiateurs, ajouts de prises ou points lumineux intérieurs ou extérieurs, remise aux normes de tableaux électriques, entretien VMC, recharge véhicules électriques et panneaux solaires à consommation instantanée…

Contact :
06 76 76 48 59
ou lbfelectricite@gmail.com

Etat Civil

Bienvenue à :

- Lucas BENDELAC, né le 03 juin, fils de Steve et Emeline, 451 rue de Keradennec
- Swann BOUCHE KEROUANTON, née le 19 juin, fille de Pierrick et Camille, 3 le clos de Ty Pella
- Martin LE BERRE, né le 16 août, fils de Thomas et Maud, 160A rue de Ty Pella
- Zoé KERRIEN, née le 17 septembre, fille de Bryan et Cloé, 175 impasse des Fauvettes
- Hugo DIDOU, né le 24 octobre, fils de Cyril et Lucie, 73 rue de Sieck
- Aubin DELATTRE, né le 28 octobre, fils de Thomas et Elodie, 326 rue de Pount ar C'hantel

Félicitations à :

- Vincent SALLOU et Camille DIDOU, le 24 juin
- LUDEÑA CAVIEDES Brandon et DENIEL Camille, le 26 août

Pensées aux familles :

- André le COZ, 72 ans, 110 rue de Perrugant
- Yves CHENAIS, 86 ans, 423 rue de Kerbruzunec
- Anne Marie ARGOUARCH née CAROFF, 87 ans, Lenn ar Barres
- Paul NITENBERG, 88 ans, 331 rue du Pemp Hent
- Yvon GILLET, 66 ans, 96 rue de Méchouroux Pella
- Bernard DIROU, 76 ans, 64 rue de Keradennec
- Yvette CASTEL, 91 ans, née CREACH, place Isidore Roudaut
- Brigitte BIRÉ, 65 ans, 182 rue Yves Le Morvan
- Henri LEQUERTIER, 70 ans, 116 rue Armor
- Joseph BORGNE, 91 ans, 28 rue Armor
- Yves TOUX, 78 ans, route du Guerzit

Aide aux devoirs

La commission enfance et jeunesse recherche des bénévoles pour remettre en place les séances d'aides aux devoirs, dans les 2 écoles santécoises, les lundi et jeudi de 17h00 à 17h30. Votre présence pourrait être régulière ou occasionnelle. Aucune compétence particulière n'est obligatoire. Pour tout renseignement ou engagement, **contacter Fred JACOB au 06 61 94 22 62.**

Appel aux dons

Aujourd'hui je fais appel aux dons. Je suis à la recherche de prothèses capillaires ou bandeaux dont vous n'avez plus l'utilité mais qui pourraient rendre service à d'autres personnes qui combattent la maladie. Cela a un coût et tout n'est pas remboursé par la sécurité sociale et on sait combien le physique est important dans ces moments difficiles. Je me suis dit qu'à travers mon métier de coiffeuse, je pourrais peut-être faire le lien entre les donnants et les receveurs. Serrons-nous les coudes, il y a encore trop de malades qui ne peuvent s'en acheter. Je tiens à la discrétion des personnes concernées.
Contact : Caroline CARDINAL au 06 26 94 09 82

Le point de vue de l'Opposition

LE POINT DE VUE DE L'OPPOSITION SUR LE PLUI ET LA MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire était depuis 2008 en négociation d'achat avec les propriétaires du terrain situé en face de l'école Tanguy Prigent. Mais au futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), faute d'accord, il s'apprête, en représailles, à faire passer ces 3900m2, indispensables au développement de la commune, en espaces verts non constructibles pour plus de 10 ans. Il va même jusqu'à grossir publiquement le montant demandé par le propriétaire pour justifier sa décision.

OUI à une Maison de Santé ! Mais PAS derrière la mairie !

Avec le projet actuel de la Mairie, où iront la future pharmacie, qui souhaite s'agrandir, et le cabinet de Kiné actuellement dans un hangar ? Ce sont entre 12 et 15 emplois concernés et il faut des parkings conséquents. Notre idée était donc de **créer un véritable Pôle Santé**, à la fois privé et public. On aurait même pu y associer à long terme la construction de la nouvelle école primaire promise par Monsieur le Maire à son 1er mandat.
La commune qui vient de dépenser 700 000 euros sans emprunt pour la réfection de la rue Theven Bras aurait les moyens de financer un projet de santé conséquent, durable et vraiment évolutif. Il y a là **un manque d'anticipation et de vision regrettable.**

NB : Notre équipe a été exclue par la Majorité de l'étude et de l'élaboration du futur PLUI depuis 2 ans.

SOURCE Photo
adresse.data.gouv.fr

Retrouvez nous sur FACEBOOK

CALENDRIER 2024 DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

Sur Santec, la collecte débute le mardi dans la matinée. Le conteneur est à présenter aux points de regroupement, la veille de la collecte. Il doit être rentré le plus tôt possible après le passage du véhicule de collecte.

Collecte des ordures ménagères
Verre interdit

Collecte des recyclables (emballages et papiers)
Verre interdit

Jour férié
Lors des semaines comportant un jour férié la collecte est décalée de 24h

Janvier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

Mars

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					